

Journal de Maine

Janvier 2024



L'ensemble de l'équipe municipale vous présente ses
meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Sommaire

- Comptes-rendus des conseils municipaux
- Vacance de poste
- Travaux (en cours et à venir)
- Les Commémorations
- Le Repas des Aînés
- Les Associations
- Les Entreprises
- Information
- Le SIAEP
- Le SBA
- L'État Civil

Comptes-rendus des conseils municipaux

Conseil du 30 janvier 2023 :

Excusée : Elisabeth DELAIRE

N°1 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Dispositif novateur ayant vocation à fluidifier l'activité des juridictions par la médiation. Il permet aux Centres de Gestion d'assurer une médiation à l'initiative du juge ou de l'une des parties.

La mission a donc pour but d'assurer la médiation en cas de litige entre une collectivité et un agent.

Voté à l'unanimité.

N°2 : Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

L'État et le Conseil Départemental ont engagé une révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il affirme 4 priorités qui se déclinent en 15 objectifs et 36 actions.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de schéma 2023-2028.

10 voix pour.

4 voix contre.

N°3 : Optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public. Signature d'une convention avec le territoire énergie 63.

Sur la commune, 13 organes de commande de l'éclairage public sont vétustes et pourraient être remplacés par des horloges crépusculaires dernière génération, permettant un réglage à distance et un ajustement au plus juste du fonctionnement de l'éclairage public.

Estimation des dépenses : 8 500 € HT

Reste à charge après déduction des aides du plan France Relance : 850 €

Voté à l'unanimité.

N°4 : Modification des statuts du SIAEP rive gauche de la Dore

Le conseil est informé que le SIAEP a modifié ses statuts au niveau :

de la prise de compétences assainissement collectif

des prestations de services en lien avec la compétence eau

des prestations de services en lien avec la compétence assainissement

de la production d'énergie renouvelable.

Voté à l'unanimité.

N°5 : Cas de reversement de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI

La taxe d'aménagement (TAM) est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne toute opération nécessitant l'obtention d'un permis de construire, d'aménager. Le taux communal peut varier de 1 à 5%.

Par délibération du 28/11/22, le conseil communautaire de Billom Communauté a décidé un reversement de la part communale de la TAM des zones d'activités économiques (Mur sur Allier, Pérignat sur Allier, Billom, Vertaizon) au profit de l'EPCI, à hauteur de 90% du produit de cette taxe.

Voté à l'unanimité.

N°6 : Révision du zonage d'assainissement.

Une mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement a été réalisée en janvier 2022 par la SEMERAP.

Étant donné qu'aucun réseau de collecte des eaux usées, ni aucune station de traitement ne sont présents sur le territoire, l'étude de zonage définit que tous les villages de la communes relèveront de l'assainissement non collectif.

La compétence assainissement non collectif est détenue par Billom Communauté qui l'a transféré au SIAREC en janvier 2021.

Voté à l'unanimité.

N°7 : Loyers

Le loyer du cabinet infirmier est révisable au 1er avril de chaque année en fonction de la variation annuelle du coût de la construction, applicable aux loyers des baux commerciaux (+8,01% cette année).

Le loyer de l'appartement au-dessus de l'ancienne poste est révisable au 1er mai de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers pour les logement loués à titre d'habitation (+3,5% cette année).

Considérant le contexte économique et l'inflation, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de variations aux loyers en 2023.

Voté à l'unanimité.

N°8 : Travaux aménagement de bourg. Subvention DETR.

Suite à la construction de plusieurs habitations neuves dans le bourg de la commune, il est proposé de réaliser l'aménagement de la voie communale desservant ces maisons : Impasse de la Cure

Coût estimé des travaux : 62 229 € HT

Le Conseil autorise Mme le Maire à solliciter l'État au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant HT des travaux.

Voté à l'unanimité.

N°9 : Travaux d'aménagement. Subvention FIC.

Dans le cadre des mêmes travaux sus mentionnés le Conseil autorise Mme le Maire à solliciter le département au titre du FIC dans le cadre de la subvention voirie à hauteur de 24 891,60 €.

Voté à l'unanimité.

N°10 : Vente de bois.

1 lot d'arbres abattus, essences diverses, à l'étang de la Cartade pour un prix de 50 €.

Voté à l'unanimité.

N°11 : Vente d'une remorque.

La commune est propriétaire d'une remorque de tracteur Maître acquise en 2003 et qui n'est pas utilisée par les employés des services techniques.

Le Conseil approuve sa mise en vente pour un prix de 3000 €.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Bâtiment des Abournis : Constatations par un huissier de l'état des bâtiments attenants puis démolition.

Auberge de la Forge : Visite du bâtiment pour une éventuelle reprise.

Conseil du 20 février 2023 :

Excusé : Yohann PARROT

N°1 : Modification des statuts Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme

Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, auquel la commune de Glaine-Montaigut adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les lois :

de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

de nouvelle organisation territoriale de la République

de la transition énergétique pour la croissance verte

et du Code Général des Collectivité Territoriales.

Voté à l'unanimité.

N°2 : Travaux impasse de la Cure – choix de l'entreprise

Des devis ont été demandés à 3 entreprises.

L'entreprise Daniel Delavet et Fils a fait la proposition la plus avantageuse économiquement, d'un montant de 52 892,00 € HT, soit 63 470,40 € TTC.

Cette offre a été retenue après délibération.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Vente de bois à la Cartade : le bois sera disponible à partir du 15 juin, une information paraîtra dans le prochain bulletin et un tirage au sort sera effectué parmi les candidats acheteurs.

Demandes de Benjamin Pireyre concernant l'ouverture de son restaurant :

- Installation d'un panneau sous des panneaux existants au bourg, vers la maison des associations, afin d'indiquer son commerce. Le Conseil est d'accord à condition que les styles et l'écriture soient similaires à l'existant.

- Installation d'une terrasse sur le domaine public : Le plan communiqué avec la demande condamne l'accès à l'issue de secours et à la fosse septique de la maison des associations.

Concernant le plan fourni, en l'état, le Conseil Municipal décide de ne pas donner d'accord. Il est proposé qu'un rendez-vous soit pris avec le demandeur pour déterminer ce qu'il est envisageable. L'autorisation portera sur une terrasse démontable et sera ensuite donnée pour une période déterminée de l'année.

Demande de Karine et Manuel Teixeira aux Vegheants d'achat du terrain communal qui se situe devant leur propriété. Ce morceau de terrain, situé au fond d'une impasse, mesure une trentaine de mètres carrés. Ne desservant pas de terrain et n'étant pas affecté à l'usage du public, il ne peut être associé au domaine public.

Dans ces conditions, le Conseil ne s'oppose pas à cette transaction et prendra délibération à la réception de la demande écrite de Monsieur et Madame Teixeira.

Un couple est intéressée par la location de l'auberge pour ouvrir un bar à bière et à vin avec de la petite restauration (planches).

Le Conseil valide le principe d'un loyer à 500 € qui pourrait évoluer jusqu'à 800 € en fonction des résultats des exploitants.

Conseil du 27 mars 2023 :

Excusé : Bernard PIC

Absente : Aurélie FOULET

N°1 : Approbation du compte administratif 2022

Danielle Javion est élue présidente de séance.

Le résultat de clôture est de 209 298,85 €.

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Glaine-Montaigut.

Voté à l'unanimité.

N°2 : Approbation du compte de gestion 2022

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2022, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Mr MASSON, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

N°3 : Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022. Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat brut de clôture de 209 298,85 € qui se décompose comme suit : un excédent de fonctionnement de 201 056,10 € et un excédent d'investissement de 8242,75 €.

Le Conseil Municipal décide donc d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2022 : 201 056,10 €

Affectation au compte 002 recettes : 201 056,10 €

Affectation au compte 1068 : - €

Voté à l'unanimité.

N°4 : Vote des taux de taxes locales

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique les taux de la fiscalité directe locale, pour 2023 à savoir :

36,98% pour la taxe foncière (bâti)

102,00% pour la taxe foncière (non bâti)

12,50% pour la taxe d'habitation

Voté à l'unanimité.

N°5 : Vote du budget 2023

Le budget primitif 2023 a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 579 803,10 €

Recettes : 579 803,10 €

Section investissement : Dépenses : 171 297,75 €

Recettes : 171 297,75 €

Voté à l'unanimité.

N°6 : Loyers versés par le SIGEP

Le SIGEP a validé le versement de loyers à la commune de Glaine-Montaigut :

A hauteur de 300 € pour l'utilisation des locaux, et de 1500 € pour l'utilisation des logiciels, dont le SIGEP est utilisateur d'un tiers des modules.

Voté à l'unanimité.

N°7 : Subventions aux associations

A.L Gym Glainoise : 200 €

Amicale Laïque section Foot : 200 €

Amicale Laïque : 200 €

ANACR : 200 €
Amicale des sapeurs pompiers : 600 €
Association de chasse : 200 €
Collectif « Forêt jardin de la Cartade » : 200 €
Comité des fêtes : 200 €
FNACA : 200 €
Les tissus de Guélack : 200 €
Société de pêche : 200 €
Une autre idée du vin : 200 €
L'épicerie solidaire de Billom : 500 €
Les restos de cœur : 200 €

Voté à l'unanimité.

N°8 : Demande d'achat du domaine public

Monsieur et Madame Teixeira, aux Vegheants, souhaitent faire l'acquisition du terrain communal qui se situe devant leur propriété. Ce morceau de terrain mesure 34 mètres carrés. Situé au fond d'une impasse, non goudronné et ne desservant pas de terrain, Mr et Mme Teixeira en font un usage privé depuis plusieurs années.

Le Conseil est favorable à la demande de Mr et Mme Teixeira, sous réserve du respect des procédures liées à l'aliénation du domaine public.

Voté à l'unanimité.

N°9 : Avis – modification n°2 du PLUIH de Billom Communauté

Suite aux premiers retours des services de l'État sur la première version du projet de modification, plusieurs compléments ont dû être apportés. Une étude complémentaire de discontinuité Loi Montagne a notamment été réalisée pour les projets situés dans les communes concernées. La présentation des projets concernés par la création de STECAL a également été complétée. A noter la suppression d'un projet de STECAL sur la commune de St-Jean des Ollières.

9 votes pour.
5 abstentions.

Conseil du 09 juin 2023 :

Excusé : Olivier BATISSE

Absents : Yohann PARROT, Bernard PIC

N°1 : Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Élection des délégués :

SCHNEIDER Frédéric (12 voix)
VACHIAS Nathalie (12 voix)
CHALARD Isabelle (12 voix)

Élection des suppléants :

JAVION Danielle (12 voix)
PRADIER Christian (12 voix)
DELAIRE Elisabeth (12 voix)

Voté à l'unanimité.

Conseil du 19 juin 2023 :

Excusés : Olivier BATISSE, Aurélie FOULET, Michèle MARQUES

Absent : Bernard PIC

N°1 : Création de poste

Considérant la nécessité d'assurer les missions de secrétariat à la mairie de Glaine-Montaigut.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 16/35ème à compter du 19/06/2023 pour assurer les missions de secrétariat à la mairie de Glaine-Montaigut.

Voté à l'unanimité.

N°2 : Passage à la M57

La M57 est la plus récente instruction en terme d'exigence comptable et résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs.

Voté à l'unanimité.

N°3 : Vente d'une parcelle aux Vegheants

Le Conseil donne son accord pour la vente d'une parcelle cadastrée C 1864 située aux Vegheants, à Mr et Mme Teixeira. Les constats ont permis de juger que cette parcelle n'est pas affectée à l'usage du public et ne peut être assimilée à de la voirie.

Après délibération le Conseil valide le déclassement du domaine public de la parcelle C 1864 et autorise la vente de cette parcelle au prix de 20 € le mètre carré.

Voté à l'unanimité.

N°4 : Convention de financement des travaux mise en conformité des commandes d'éclairage public avec le SIEG

Par délibération du 30/01/23, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public sur la commune en signant une convention avec le Territoire d'énergie 63.

Le Territoire d'énergie 63 propose une mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 2 200 € HT.

La participation demandée à la commune sera de 880 €.

Voté à l'unanimité.

Conseil du 11 septembre 2023 :

Excusés : Olivier BATISSE, Frédéric SCHNEIDER

Absent : Bernard PIC

N°1 : Enquête publique zonage d'assainissement

L'Enquête publique a eu lieu du 24 avril au 11 mai 2023. Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de zonage retenu basé uniquement sur le zonage non collectif.

Voté à l'unanimité.

N°2 : Révision des tarifs des baux ruraux

La variation de l'indice des fermages pour le département du Puy-de-Dôme est + 5.63 % en 2023. En fonction de cette révision, il est proposé les tarifs suivants :

N° de parcelle	Situation	Contenance	Nom et adresse du preneur	loyer 2022	Loyer 2023
ZC 30	Haute-Soulane	35 a 25	BORDEL Emeric Moissat	27.45 €	28.99 €
ZH 163 ZL 23 ZM 47	Lorelle La Garenne Le Pradet	18 a 75 18 a 45 11 a 00	DECOMBAS Philippe Glaine-Montaigut	35.46 €	37.45 €
ZK 203-206 ZH 285 ZH 286	Peuchat La Charme La Charme	1 ha 75 a 03 30 a 00 1 ha 05 a 41	CHAZAL Pierrick Gazel Bort L'Etang	175.64 €	185.52 €
ZM 27	Montzu	1 ha 29 a	BREUIL David Glaine-Montaigut	100.54 €	106.20 €
ZL 132 ZK 4	Les Gardes Vignes Closes	40 a 90 22 a 45	DELAVET Jean-Michel Montmorin	42.31 €	44.69 €
ZM 9	Montzu	9 a 90	GENILLIER Marie-Louise Le Bourg Reignat	7.70 €	8.13 €
ZK 19	Peuchat	25 a 20	FOULHOUX Xavier Glaine-Montaigut	12.90 €	13.62 €
ZM 118	Charneyroux	8 a 60	GONTARD Alain Glaine-Montaigut	6.67 €	7.04 €

Voté à l'unanimité

N°3 : Travaux de voirie Le Bourg

Des travaux sont nécessaires le long de la route de l'ancienne école afin de remettre en état l'évacuation des eaux pluviales qui est bouchée. Plusieurs devis ont été

demandés : DELAVET pour 10 440 € TTC
GAVILAN pour 6 561.60 € TTC
REMI LOPEZ TP pour 6 696 € TTC

REMI LOPEZ TP choisi.

2 abstentions.

N°4 : Mise à jour du RIFSEEP sous réserve de l'accord du C.S.T.

Le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions dans les cadres d'emplois éligibles listés ci-dessous. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont : - Les rédacteurs territoriaux - les adjoints techniques territoriaux - les adjoints administratifs territoriaux.

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

L'IFSE est une indemnité liée à l'emploi occupé par l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi est réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels :

Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard.

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.

Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences

En cas de congé maladie ordinaire, pour accident de service et de maladie professionnelle : l'IFSE suivra le sort du traitement. Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée, l'IFSE versée durant les périodes de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue maladie ou longue durée est maintenue ; - Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, temps partiel thérapeutique : maintien intégral de l'indemnité, - En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Critères de versement Le CIA est versé en fonction de la manière de servir de l'agent appréciée lors de l'entretien professionnel et en fonction de son engagement.

Périodicité du versement

Le CIA est versé mensuellement.

Modalités de versement

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir et à l'engagement professionnel.

Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

1 contre

3 abstentions

Questions diverses :

Conseil communautaire du 25 septembre à Glaine-Montaigut

Départ à la retraite de Mme VIALON au 1er janvier 2024

Installation d'une nouvelle porte d'entrée à la mairie

Présentation d'éventuels nouveaux repreneurs pour l'Auberge de la Forge.

Vacance de poste

A partir du mois de juillet 2024, Dominique Gaumy, secrétaire de mairie, prend une disponibilité.

Ainsi son poste deviendra vacant.

Toute personne intéressée et répondant à la fiche de poste peut dès à présent se manifester.

Travaux

Certains travaux ont été réalisés ou commencés cette année, comme par exemple :

- Le changement de la conduite de la fontaine du Bourg.
- L'isolation des garages qui se trouvent sous la crèche.
- Le débouchage et le changement des buses de la route de l'Ancienne école.
- Ont été commencé les travaux de voirie de l'impasse de la Cure, qui ont pour objectif de permettre l'évacuation des eaux pluviales et de stabiliser la chaussée.
- Remises aux normes à l'Auberge de la Forge.

Les nombreux chemins de la commune sont aussi régulièrement entretenus afin de permettre leur accessibilité. Les trous sont régulièrement rebouchés au gravier (0,315 primaire).

Les Commémorations

11 novembre 2023 :



Le 11 novembre 2023 a eu lieu la
commémoration de l'armistice de la 1^{ère}
Guerre Mondiale.

La municipalité remercie tous les habitants,
nombreux comme chaque année, qui ont
pris part à cette cérémonie, participant à
entretenir le souvenir des disparus.

16 décembre 2023 :

Le 16 décembre dernier a eu lieu la commémoration de la rafle de Billom.



En effet, le 16 décembre 1943, il y a 80 ans, une vaste opération a été menée par l'occupation sur Billom, Chas, Espirat, Egliseneuve, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Montmorin, Ravel, Saint-Julien-de-Coppel, Sallèdes.

En tout près de 200 personnes ont été arrêtées, internées et/ou déportées, et 45 personnes ont été tuées le jour même ou dans les suivants.

Comme chaque année nous perpétuons la mémoire de ces événements et remercions toutes les personnes qui se joignent à ces commémorations.

Cessez-le-feu en Algérie :

Le Cessez-le-feu en Algérie, du 19 mars 1962, sera commémoré le 23 mars 2024 à 10h30, dans le bourg de la commune, suivie d'un vin d'honneur.

Armistice du 8 mai 1945 :

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu le 8 mai 2024. Nous commencerons à Neuville à 10h00, puis à Bongheat à 10h45 et enfin à Glaine-Montaigut à 11h30.

Le Repas des Aînés

Le dimanche 10 décembre 2023 s'est tenu le traditionnel repas de Noël, donné en l'honneur de nos aînés âgés de plus de 65 ans et préparé cette année par le traiteur de Sermentizon « *Alliance des Sens* ».

Ce fut un moment convivial auquel ont participé environ 70 personnes.

Celles n'ayant pu se déplacer se sont vu distribuer un coffret de produits locaux.



Les Associations

L'amicale laïque :



Les manifestations de l'amicale ont repris avec l'organisation le 26 novembre dernier du Vide ta chambre ! À la salle des Fêtes.

Nous vous rappelons que l'Amicale propose des manifestations qui ont pour but de récolter des fonds afin de participer au financement de matériel pour l'école et des sorties pédagogiques pour les enfants scolarisés (spectacles, classe découverte ...).

A noter dans vos agenda pour 2024 :

23 mars 2024 : Théâtre

05 mai 2024 : Après-midi jeux sous la halle et parvis de l'Église

09 juin 2024 : Randonnée

La traditionnelle tripe co-organisée avec l'association de pêche de l'étang de la Cartade aura lieu le dimanche 11 février 2024. Vous pourrez cette année la déguster à la salle des fêtes à partir de 8 heures, ou à emporter.

Pour plus d'information et pour réserver :

06 84 07 05 31 Florence Rampal

06 76 38 84 93 Jean Paul Parrot

07 68 98 97 30 Bruno Vachias

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.
Amicalement, le bureau de l'Amicale Laïque.

Le Foot :

Les dirigeantes, les dirigeants, les joueuses et les joueurs de l'entente GLAINE/NEUVILLE FOOTBALL vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024 et profitent de cette occasion pour vous remercier ;

- de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé lors du passage pour leur traditionnel calendrier
- pour votre présence aux matchs



Sous réserve d'annulation ou de report, le calendrier des matchs en 2024 sera le suivant :

Seniors

21/01/2024 déplacement à Arconsat
04/02/2024 réception de Job
18/02/2024 réception de Durolle Foot
03/03/2024 déplacement à Clermont Aguirre
10/03/2024 réception de Vic le Comte
24/03/2024 réception de Joze
07/04/2024 déplacement à St Beauzire
14/04/2024 réception des Martres de Veyre
28/04/2024 déplacement à Ambert
05/05/2024 réception Arconsat
25/05/2024 déplacement à Job
02/06/2024 réception de Mirefleurs

Féminines

21/01/2024 Plateau foot à 8 à Aigueperse

11/02/2024 Plateau foot à 8 à Egliseneuve/Billom

07/04/2024 Plateau foot à 8 à Beauregard l'Evêque

05/05/2024 Plateau foot à 8 à Chambaron sur Morge

Si vous souhaitez participer (joueur, joueuse, dirigeant.e) à la vie du club, vous êtes les bienvenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Pour les seniors Nicolas Decombas au 06 60 58 15 54

Pour les féminines Marie Teixeira au 06 67 66 71 03

Pour les vétérans Cédric Chambon au 06 18 43 10 23

La ronde des Coteaux Glainois :



La ronde aura lieu le 21 avril 2024

3 parcours sont proposés aux coureurs :

22 km avec un dénivelé positif de 800 m

12 km avec un dénivelé positif de 400 m

6 km avec un dénivelé positif de 150 m

Nous tenons de nouveau à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les associations communales et nos partenaires sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu, et espérons encore vous compter avec nous.

Nous recherchons de nouveaux bénévoles pour nous aider à l'organisation (signaleurs, accueil des coureurs...) vous pouvez contacter Céline Delaire au 06 99 72 95 96.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2024.

Pour toute information vous pouvez vous rendre sur le site de la ronde :
<http://rondedescoteaux.wifeo.com/>
ou sur notre page Facebook
<http://www.facebook.com/profile.php?id=100064772089816>

Les Tissus de Guelack :

Marché des 14 et 15 octobre 2023 :

Les activités de l'association *Les Tissus de Guélack* se poursuivent, et comme chaque année, nous avons pu organiser notre traditionnel marché qui s'est tenu les 14 et 15 octobre dans la salle des fêtes de notre commune.



Les tissus commandés au printemps à l'atelier textile du village de Guelack nous étaient parvenus en septembre, et nous avons eu quelques jours pour inventorier le contenu des sacs et étiqueter chaque produit.

Comme d'habitude, une belle palette de chaudes couleurs (coupons, housses de couette, nappes, lés de table, coussins, vêtements et accessoires) a permis d'égayer pendant 2 jours la salle des fêtes de Glaine-Montaigut, où nous avons retrouvé avec bonheur nos fidèles clients, ravis de découvrir la collection de l'année et de participer ainsi au soutien de l'atelier textile et du village de Guélack.



Nous les remercions chaleureusement pour leur aide précieuse sans oublier bien sur tous les membres bénévoles de l'association qui chaque année donnent leur temps et leur énergie, en amont, les jours J et les suivants, pour assurer l'organisation sans faille de cette belle manifestation.

Marché 2024

La prochaine commande est d'ores et déjà prête, et nous pensons la recevoir au cours du 1^{er} semestre 2024. Nous vous tiendrons au courant pour la date du prochain marché en 2024.

En attendant, l'association Les Tissus de Guelack vous souhaite de très agréables fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2024.

Comme convenu avec les associations lors de notre dernière réunion, voici le calendrier des parutions du bulletin municipal.

Parution n°1 : mi-janvier, avec le 15 décembre comme date butoir pour les articles à faire paraître.

Parution n°2 : début mai, avec le 15 avril comme date butoir.

Parution n°3 : fin septembre, avec le 15 septembre comme date butoir.

Les Entreprises

En raison des nouvelles réglementations RGPD, relatives à la protection des données personnelles, nous avons besoin d'un accord ou d'une demande **écrite** de la part des dirigeants des entreprises de la commune s'ils souhaitent figurer sur les bulletins à venir.

Ainsi, tout gérant d'entreprise de Glaine-Montaigut, souhaitant se faire connaître auprès de ses concitoyens, est invité à en faire la demande auprès de la mairie.

Le Glainois :

En plus de l'activité de bar et de pizzeria, le Glainois a désormais l'autorisation de faire restaurant. Depuis le 12 décembre 2023 l'établissement propose des menus du jour, du mardi au vendredi, les midis. Sur places ou à emporter. Pensez à réserver au 04 73 77 31 19.

*Le Glainois, Bar-Restaurant-Pizzeria
Rue de la Forge
63160 Glaine-Montaigut
leglainois63160@gmail.com*



L'Auberge :

Depuis le 12 décembre l'Auberge de la Forge a rouvert ses portes. Après un petit rafraîchissement, l'établissement qui se nomme désormais **Auberge de la Forge «Chez le père Jérôme»**, vous propose des menus du jour, les midis du mardi au vendredi, ainsi que des soirées avec repas à thème les week-ends (soirée savoyarde, soirée choucroute ...).

Jérôme et Ophélie, proposent également à la vente le miel qu'ils produisent et que vous pourrez retrouver dans leurs recettes.

Sur réservation.

*Auberge de la Forge « chez le père Jérôme »
40 place e l'église Saint-Jean
63160 Glaine-Montaigut
04 73 79 48 96
aubergedelaforge63@gmail.com*



Ainsi, notre commune, dont l'auberge était fermée depuis octobre 2022, s'est enrichie avec l'ouverture de ces deux commerces.

Une nouvelle dynamique s'ouvre désormais, apportant de la vie dans le bourg, du choix, de la proximité et de la convivialité pour tous. Deux restaurants, deux ambiances.

Nous ne doutons pas que ces deux établissements sauront ravir les papilles des glainois mais aussi celles de bien d'autres gourmets.

Information

Votre habitation a subi des dégâts suite à la sécheresse de cet été.

Des dommages ont été provoqués sur certains bâtiments, aussi la commune envisage de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour ce faire et afin que notre demande ait quelques chances d'être acceptée, il convient que nous déposions un dossier circonstancié avec la liste des habitations sinistrées.

Si vous êtes concernés, veuillez faire parvenir en mairie un courrier accompagné des photos des dégâts constatés.

Votre dossier devra nous parvenir avant le 15 février 2023.

De plus :

La mairie vous informe que les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024. La date limite pour les inscriptions sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024.

Enfin :

Pour rappel Mme le Maire est disponible en mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h, ou sur rendez-vous, pour toute demande ou information vous concernant.

En outre les personnes souhaitant voir certains sujets évoqués dans le bulletin, peuvent venir nous rencontrer en mairie tous les lundis entre 16h et 20h.



Le SIAEP

INVESTISSEMENTS ANNUELS : LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Montant des travaux :

324 000 € HT dont **130 000 €** de subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Maîtrise d'oeuvre :

SOCAMA Entreprises : SCIE – DELAVET

- Renouvellement de canalisations d'eau potable fuyarde : plus de 10 fuites réparées sur le secteur depuis 2022. 230 ml en PVC 90 dans le village de La Rodde – **ISSERTEAUX**,
- Renouvellement de canalisations d'eau potable en amont des travaux d'aménagement du bourg sur 260 ml (dont 240 ml en PVC 160) dans le bourg à **ISSERTEAUX**,
- Renforcement de canalisations d'eau potable sur un secteur fuyard sur 610 ml en Fonte 250 entre La Roche et le Bourg à **BONGHEAT**,

UN TRAVAIL QUOTIDIEN POUR LIMITER LES PERTES EN EAU SUR LE RESAU D'EAU POTABLE

Les agents du SIAEP Rive Gauche de la Dore travaillent au quotidien pour améliorer le rendement du réseau afin de limiter le volume d'eau potable perdu au niveau de ses 378 km de canalisations.

Sur l'année 2022, le rendement du réseau est supérieur à 80 %. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur. La première localisation se fait grâce à l'analyse des consommations (débit journalier et nocturne) des compteurs de sectorisation qui sont télésurveillés. L'ensemble du réseau de distribution du SIAEP comprend 30 secteurs de consommation.

Ensuite, il faut réaliser un travail fastidieux : la recherche de fuite.

Dans certaines situations, l'eau ne sort pas à l'endroit de la fuite...

Malgré des systèmes d'écoute au sol, il est difficile de la localiser précisément. Elle peut suivre un drain, un réseau d'eaux pluviales ou même remplir un étang. En mars 2023, nous avons localisé une fuite d'eau à Saint Dier d'Auvergne grâce à un passage caméra dans le réseau d'eaux pluviales. La dernière étape est la réparation de la fuite, cela nécessite des engins de terrassement et de procéder à une coupure en eau pendant les travaux. A Isserteaux, en février 2023, nous avons dû intervenir malgré la neige.

A Courpière, la fuite se trouvait sous un ouvrage maçonné.

Depuis le début de l'année 2023, les agents techniques ont procédé à la réparation de **plus de 60 fuites**.

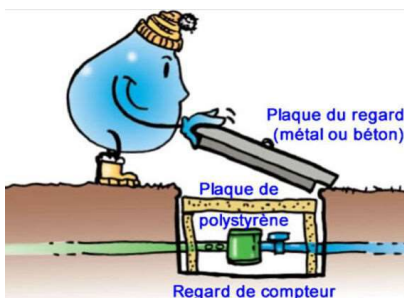
Cette année particulièrement sèche a créé des mouvements de terrains. Au vu de la raréfaction de la ressource et du coût de l'énergie, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de nos réseaux.





Le compteur d'eau est sous **votre responsabilité** que vous soyez locataire ou propriétaire.

Le gel et les fuites d'eau occasionnées peuvent causer d'**importants dégâts** sur votre installation de plomberie et dans votre habitation. Pour éviter ces désagréments et des frais importants dont le remplacement du compteur, veuillez suivre ces conseils :



COMPTEUR A L'EXTERIEUR : ISOLER LE CORRECTEMENT

Pour le protéger contre le gel, utiliser des plaques de polystyrène.

Ne surtout pas utiliser des matériaux qui absorbent l'humidité (Laine de verre, paille)

COMPTEUR A L'INTERIEUR : EVITER LES COURS EN D'AIR ABSENCE PROLONGEE : VIDANGER TOUTE L'INSTALLATION

Enlever toute l'eau présente dans les canalisations.

Vous pouvez utiliser le purgeur en aval du compteur. Attention, il faut bien penser à refermer les 2 purges.

INSTALLATION EXTERIEUR : VIDANGER TOUS LES ROBINETS

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 L Férié	1 J	1 V	1 L Férié	1 M Férié	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 D	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M Férié	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Férié	9 D
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L Férié	20 J
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S	27 M	27 J	27 S	27 L	27 J
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D
31 M		31 D		31 V	

JEUDI



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



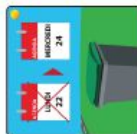
Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je sors mon bac quand il est plein



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Férié	1 D	1 D	1 D	1 D	1 D	1 D	01
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 M	2 S	2 L	2 M	2 L	
3 M	3 S	3 M	3 M	3 D	3 D	3 D	3 D	3 M	3 M	3 M	
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 M	4 L	4 M	4 M	4 M	
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 J	5 M	5 J	5 J	49	
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 M	6 M	6 M	6 V	6 V		
7 D	7 M	7 S	7 L	7 S	7 J	7 J	7 S	7 S	7 S		
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 V	8 D	8 V	8 D	8 D		
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 L	9 S	9 L	9 L		
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 D	10 M	10 D	10 M	10 M		
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L Férié	11 M	11 M	11 L	11 M	11 M		
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 J	12 M	12 J	12 J	50	
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 V	13 M	13 V	13 V		
14 D Férié	14 M J	14 S	14 L	14 J	14 S	14 S	14 J	14 S	14 S		
15 L	15 J Férié 33	15 D	15 M	15 V	15 V	15 D	15 V	15 D	15 D		
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 L	16 S	16 L	16 L		
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 D	17 M	17 D	17 M	17 M		
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 M	18 V	18 M	18 M		
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 M	19 J	19 M	19 J	19 J	51	
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 M	20 M	20 M	20 V	20 V		
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 J	21 J	21 M	21 S	21 S		
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 V	22 D	22 V	22 D	22 D		
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 L	23 M	23 S	23 L		
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 D	24 D	24 M	24 S	24 M		
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 L	25 L	25 M	25 J	25 M Férié		
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 M	26 M	26 V	26 J	26 J	52	
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 M	27 M	27 V	27 J	27 S		
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 J	28 J	28 M	28 S	28 S		
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 V	29 M	29 V	29 J	29 D		
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 S	30 M	30 V	30 L	30 L		
31 M	31 S		31 J			31 J					

Syndicat du Bois de l'Aunône - 13 rue Joaquin Perez Carrière - Zone de la rat II - CS 10025 - 63201 Riom Cedex
04.73.647.444 - conseiluser@dsba63.fr - www.dsba63.fr



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Le contacte le SBA en cas de démantèlement



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (à ces gants). Les ordures ménagères n'y sont pas acceptées



Mon bac ne débordé pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé et celle de mes voisins

L'État civil

En raison de la loi concernant la protection des données personnelles, nous ne sommes plus autorisés à communiquer les identités, dates de naissances ou adresses des personnes nées, décédées ou mariées sur la commune. Pour cette raison seul un décompte sera fait.

En cette année 2023 nous comptons :

3 naissances



1 mariage

2 décès





Mairie

Adresse :

22, Place de la Résistance
63160 GLAINE-MONTAIGUT

Téléphone :

04-73-68-43-85

Mail :

maire.de.glaine@orange.fr

Ouverture :

Lundi de 16h à 20h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Vendredi de 12h à 16h



Imprimé en mairie de Glaine-Montaigut.
Directrice de la publication : Mme VACHIAS Nathalie
Ne pas jeter sur la voie publique.